

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du jeudi 24 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N° CD-2026/09/24-2/01

Commission n° 2 - Education et Culture
Rapporteur(s) : VANDERBISE Xavier

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : ROBACHE Christian

OBJET : Convention relative à l'octroi d'une aide à l'investissement pour le collège privé Nazareth La Salle à Voisenon, sous contrat d'association avec l'Etat

Dans le cadre des dispositions de l'article L.151-4 du Code de l'éducation, le Conseil départemental soutient l'effort d'équipement des collèges privés sous contrat d'association avec l'État pour de nouvelles opérations d'investissement. Ces subventions sont destinées à améliorer l'accueil et la sécurité des élèves. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 265 930 € au collège Nazareth La Salle à Voisenon pour la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la restauration scolaire, et de conclure une convention avec cet établissement

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L.151-4 et L.442-7,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 14 avril 2026, relative au budget primitif du Département pour l'année 2026,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/01 en date du 14 avril 2026, relative au budget primitif du Département pour l'année 2026 : Politique départementale en faveur de bâtiments et vie des collèges,

VU l'avis du Conseil Inter-académique de l'Éducation nationale d'Île-de-France en date du 19 juin 2026,

Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20260924-2026-09-24-2-01-DE Date de télétransmission : 02/10/2026 Date de réception préfecture : 02/10/2026
--

DELIBERATION n° CD-2026/09/24-2/01

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'aide départementale à l'investissement correspondant à la nature des travaux subventionnés au profit du collège privé sous contrat d'association « Nazareth La Salle » à Voisenon, telle que détaillée en annexe n° 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'approuver le projet de convention joint en annexe n° 2 de la présente délibération définissant les conditions d'attribution de l'aide à l'investissement au collège privé sous contrat d'association visé à l'article 1 de ladite convention.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom du Département.

Article 4 : de prélever le montant de cette subvention d'investissement, soit la somme de **265 930 €**, au titre de l'action « Participation au budget des collèges privés », opération « Subvention d'investissement aux collèges privés ».

Adopté à la majorité

Ont voté POUR : 37

Mme Emma ABREU, Mme Nathalie BEAULNES-SERENI, Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI, M. Thierry CERRI, M. Jean-Marc CHANUSSOT, M. Bernard COZIC, Mme Sophie DELOISY, M. Stéphane DEVAUCHELLE, M. Yann DUBOSC, Mme Bouchra FENZAR-RIZKI, Mme Isoline GARREAU, M. Laurent GAUTIER, Mme Anne GBIORCZYK, M. Pascal GOUHOURY, M. Michel JOZON, Mme Sarah LACROIX, M. Olivier LAVENKA, Mme Nolwenn LE BOUTER, Mme Daisy LUCZAK, Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Mme Mireille MUNCH, Mme Céline NETTHAVONGS, M. Jean-François PARIGI, Mme Véronique PASQUIER, M. Vincent PAUL-PETIT, M. Christian ROBACHE, Mme Béatrice RUCHETON, M. Patrick SEPTIERS, Mme Sandrine SOSINSKI, Mme Claudine THOMAS, M. Xavier VANDERBISE, Mme Véronique VEAU, M. Mathieu VISKOVIC

M. Denis JULLEMIER a donné pouvoir à M. PARIGI Jean-François,
M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à M. ROBACHE Christian,
M. Brice RABASTE a donné pouvoir à Mme NETTHAVONGS Céline,
M. Jean-Louis THIERIOT a donné pouvoir à Mme LE BOUTER Nolwenn

Ont voté CONTRE : 2

M. Anthony GRATACOS, Mme Nathalie MOINE

Se sont ABSTENUS : 7

M. Eric BAREILLE, M. Smaïl DJEBARA, Mme Julie GOBERT, M. Jean LAVIOLETTE,
Mme Marie-Line PICHERY, Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Virginie THOBOR a donné pouvoir à M. LAVIOLETTE Jean

DELIBERATION n° CD-2026/09/24-2/01

N'ont pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne